

Portrait des personnes immigrantes qui exercent une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le vendredi 28 mai 2021

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les nombreuses difficultés en lien avec la main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Le nombre de postes vacants dans ce secteur aurait même atteint un sommet inégalé de 100 300 postes à la fin de 2020, selon les données de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires.

Au Canada, comme dans la plupart des pays du monde où la population est vieillissante, les travailleurs immigrants font partie intégrante de la population active, et particulièrement dans le secteur de la santé.

L'étude « [Portrait des personnes immigrantes qui exercent une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé](#) » se fonde sur les données du Recensement de la population et de la Base de données longitudinales sur l'immigration pour dresser le portrait des personnes immigrantes exerçant une profession infirmière et d'aide aux soins de santé.

Cette étude permet d'examiner l'ampleur de l'apport des personnes immigrantes dans les professions infirmières et d'aide aux soins de santé au Canada, de même que les types de trajectoires menant celles-ci à ces professions. Une meilleure compréhension de la fréquence de ce phénomène et des dynamiques qui mènent les personnes immigrantes à exercer ces professions est nécessaire au renouvellement de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la santé au Canada.

Cette information est également importante dans le présent contexte de pandémie de COVID-19 puisqu'elle permet d'évaluer dans quelle mesure certaines personnes immigrantes sont exposées aux risques liés à la COVID-19 dans le cadre de leur travail, entre autres en renseignant sur les groupes ethnoculturels œuvrant en tant que travailleurs de première ligne tels que les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires.

Les personnes immigrantes arrivées au Canada en tant qu'adultes sont surreprésentées dans les professions infirmières et d'aide aux soins de santé

Les personnes immigrantes arrivées au Canada en tant qu'adultes, c'est-à-dire à partir de l'âge de 18 ans, sont surreprésentées parmi les professions infirmières et d'aide aux soins de santé. En 2015-2016, elles représentaient 22 % des travailleurs au sein de ces professions, alors qu'elles représentaient 16 % de la population en emploi.

La surreprésentation des personnes immigrantes adultes était particulièrement élevée parmi les professions plus spécifiques d'aide-infirmiers, d'aides-soignants ou de préposés aux bénéficiaires. Les personnes immigrantes représentaient près du tiers (30 %) des travailleurs au sein de ces professions. À titre de comparaison, elles représentaient une plus faible proportion des travailleurs dans les professions d'infirmiers auxiliaires (21 %), d'infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés (16 %) et de coordonnateurs et superviseurs des soins infirmiers (11 %).

Les personnes immigrantes nées aux Antilles et Bermudes, en Afrique subsaharienne et aux Philippines sont les plus susceptibles d'exercer une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé

Au total, 5 % de toutes les personnes immigrantes adultes ayant occupé un emploi au Canada en 2015-2016 exerçaient une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé. À titre de comparaison, ce chiffre s'élevait à 3 % parmi le reste de la population active.



La proportion des personnes immigrantes qui exerçaient ces professions variait grandement en fonction de la région de naissance. Cette proportion était particulièrement élevée parmi les personnes immigrantes nées aux Antilles et Bermudes (13 %), en Afrique de l'Ouest (12 %), centrale (12 %) et de l'Est (8 %), et en Asie du Sud-Est (10 %).

En ce qui concerne les pays de naissance spécifiques, les personnes immigrantes nées en Haïti étaient les plus susceptibles d'exercer une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé (25 %). Les personnes immigrantes adultes originaires des Philippines se distinguaient pour leur part par une proportion élevée (13 %) et un grand nombre (44 380) de travailleurs dans les professions infirmières et d'aide aux soins de santé. Elles représentaient à elles seules près du tiers (30 %) des personnes immigrantes adultes dans ces professions en 2015-2016.

Peu de personnes immigrantes travaillant comme infirmier auxiliaire ou comme aide-infirmier, aide-soignant ou préposé aux bénéficiaires avaient envisagé d'exercer l'une de ces professions au moment de leur admission

Les personnes immigrantes qui exercent une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé ne sont pas toutes venues au Canada avec l'intention de travailler dans ce domaine. En fait, une part importante de ces personnes ne se destinaient pas à ces professions au moment de leur arrivée au pays et ont commencé à étudier dans ces domaines une fois au Canada.

Par exemple, parmi les demandeurs principaux de l'immigration économique ayant occupé un emploi dans le groupe des aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires en 2015-2016, 2 % avaient envisagé d'exercer une de ces professions lors de leur admission au Canada. Cette proportion était un peu plus élevée parmi ceux travaillant comme infirmier auxiliaire (11 %), mais demeurait faible. C'est parmi le personnel professionnel en soins infirmiers (50 %) que l'on retrouvait la plus forte proportion des demandeurs principaux de l'immigration économique exerçant la profession envisagée lors de leur admission.

Par ailleurs, une proportion considérable de personnes immigrantes exerçant une profession infirmière ou d'aide aux soins n'avaient pas été admises au titre de l'immigration économique, elles étaient plutôt des personnes immigrantes parrainées par la famille ou des personnes réfugiées. En fait, les demandeurs principaux de l'immigration économique étaient un peu plus susceptibles d'exercer une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé (5,1 %) que les personnes réfugiées (4,6 %) et que les personnes immigrantes parrainées par la famille (4,4 %).

Les mêmes tendances ont été observées pour chacune des professions faisant partie du groupe des professions infirmières et d'aide aux soins de santé. Les personnes immigrantes de toutes les catégories d'immigration ont intégré ces professions dans des proportions relativement similaires.

Ces tendances pourraient toutefois avoir quelque peu changé en raison des récents développements en matière de politiques d'immigration, notamment en ce qui concerne les demandeurs d'asile qui peuvent désormais présenter une demande de résidence permanente lorsqu'ils ont fourni des soins de santé directs aux patients dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Néanmoins, dans l'ensemble, les précédents résultats laissent croire que des personnes immigrantes de tous horizons peuvent contribuer à combler les pénuries au sein des professions infirmières ou d'aide aux soins, et non seulement celles qui avaient l'intention de travailler dans ce secteur au moment de leur admission.

Les personnes immigrantes ayant obtenu leur diplôme en soins infirmiers à l'étranger sont plus susceptibles de se trouver en situation de surqualification que celles ayant obtenu leur diplôme au Canada

De nombreuses études ont démontré que les personnes immigrantes ayant obtenu leur diplôme d'études postsecondaires au Canada étaient moins à risque de surqualification en emploi, et il en est de même pour ce qui a trait à l'accès aux professions infirmières.

La proportion de personnes immigrantes adultes ayant obtenu leur diplôme d'études postsecondaires le plus élevé au Canada variait selon la région d'origine. Parmi les personnes immigrantes exerçant une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé, la majorité de celles originaires des Antilles et Bermudes (75 %) et de l'Afrique subsaharienne (60 %) avaient obtenu leur diplôme d'études postsecondaires le plus élevé au Canada. À l'opposé, une minorité de personnes immigrantes nées aux Philippines (25 %) et en Asie du Sud (32 %) avaient obtenu leur diplôme au Canada.

Dans l'ensemble, on constate que les personnes immigrantes ayant obtenu leur diplôme dans le domaine des soins infirmiers à l'étranger étaient nettement moins susceptibles d'accéder aux professions correspondant à leur formation que celles ayant obtenu leur diplôme au Canada. Par exemple, 37 % des personnes immigrantes ayant terminé, à l'extérieur du Canada, un baccalauréat ou des études de niveau supérieur au baccalauréat dans un programme destinant au personnel professionnel en soins infirmiers exerçaient une profession dans ce domaine en 2015-2016, comparativement à 78 % de celles ayant terminé des études de même niveau au Canada.

Les personnes immigrantes ayant obtenu leur diplôme en soins infirmiers à l'étranger étaient également plus susceptibles de se trouver en situation de surqualification que celles ayant obtenu leur diplôme au Canada, c'est-à-dire d'occuper un emploi requérant un niveau de scolarité inférieur au leur, et ce, même en tenant compte de l'âge et de la province de résidence.

Par exemple, parmi les personnes immigrantes ayant terminé à l'extérieur du Canada un baccalauréat ou des études de niveau supérieur au baccalauréat dans un programme destinant au personnel professionnel en soins infirmiers, 58 % occupaient un emploi requérant un niveau de scolarité inférieur au leur. Cette proportion était près de quatre fois plus élevée que celle affichée par leurs homologues ayant terminé des études de même niveau au Canada (taux de surqualification de 15 %).

Bien que moins susceptibles de se trouver en situation de surqualification, il est possible que certaines personnes immigrantes ayant terminé des études au Canada aient dû entreprendre ces études afin de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications, en particulier si elles ont été incapables de trouver un emploi correspondant à leur formation obtenue à l'étranger.

Note aux lecteurs

Les données utilisées proviennent du Recensement de 1996, 2006 et 2016 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM). L'information concernant la profession envisagée par les personnes immigrantes au moment de l'admission provient de la BDIM. Afin de comparer les intentions au moment de l'admission avec l'emploi occupé en 2015-2016, on a eu recours à un couplage entre les données de la BDIM et celles du Recensement de 2016.

Définitions

Professions infirmières et d'aide aux soins de santé

Lorsqu'on parle des « professions infirmières et d'aide aux soins de santé », on désigne les groupes professionnels suivants tirés de la Classification nationale des professions (CNP) :

- 1. le personnel professionnel en soins infirmiers, incluant les coordonnateurs/coordonnatrices et superviseurs/superveuses des soins infirmiers (code 3011 de la CNP) et les infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées (code 3012);*
- 2. les infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires (code 3233);*
- 3. les aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires (code 3413).*

La profession d'une personne correspond au principal emploi occupé lors de la semaine de référence du recensement (en mai 2016) ou, si elle n'avait pas travaillé lors de cette semaine, à l'emploi occupé le plus longuement depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour les données tirées des recensements de 1996 et 2006, les périodes de référence sont comparables (par exemple, on considère, pour le Recensement de 1996, la semaine de référence du recensement en mai 1996, ou la période correspondant à l'emploi occupé le plus longuement depuis le 1^{er} janvier 1995).

Le terme « personnes immigrantes adultes » désigne les personnes admises comme résidents permanents au Canada à l'âge de 18 ans ou plus.

Profession envisagée

Dans le cadre de leur processus d'admission comme résidents permanents au Canada, les demandeurs principaux au titre des catégories de l'immigration économique déclarent la profession qu'ils envisagent occuper une fois installés au pays. Pour pouvoir indiquer une profession envisagée, le demandeur doit démontrer qu'il possède les qualifications requises en matière d'études ainsi qu'au moins une année d'expérience dans le domaine en question. Cette information est disponible pour les personnes immigrantes ayant été admises au Canada depuis 1980. On ne dispose pas d'information fiable sur la profession envisagée par les personnes immigrantes des autres catégories d'admission (demandeurs secondaires de l'immigration économique, personnes parrainées par la famille et personnes réfugiées).

Surqualification des diplômés de programmes en soins infirmiers

Les personnes diplômées de certains programmes liés aux professions infirmières et d'aide aux soins de santé sont considérées comme surqualifiées lorsqu'elles exercent une profession requérant un niveau de scolarité inférieur à celui qu'elles ont atteint. Cette information a été synthétisée à l'aide d'un « taux de surqualification » correspondant à la proportion des personnes diplômées qui occupent un emploi requérant un niveau de scolarité inférieur au leur. Les taux ont été ajustés pour tenir compte de l'âge et de la province de résidence.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3901 et 5057.

L'article intitulé « [Portrait des personnes immigrantes qui exercent une profession infirmière ou d'aide aux soins de santé](#) » est maintenant disponible dans *Regards sur la société canadienne* ([75-006-X](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).